

## CAP 2015

ANC – CDPA – PSR – SANTE DU PEUPLE – UDS/Togo

---

### COMMUNIQUÉ

#### **L'analyse par reconnaissance faciale confirme la corruption intentionnelle du fichier électoral togolais**

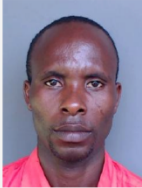



*Suite à l'analyse préliminaire du fichier électoral de 2013 présenté le 3 mars 2015, les experts de CAP2015 ont poursuivi leurs travaux d'audit dudit fichier en utilisant des techniques avancées en matière de reconnaissance faciale. Le taux de doublons détectés sur base de cette reconnaissance faciale varie entre 5 et 10 % des échantillons sélectionnés. Cette analyse confirme les résultats de la première étude et démontre l'ampleur de la corruption intentionnelle du fichier électoral togolais avec la complicité des responsables des centres d'enrôlement, et de ZETES la société responsable de la fourniture des systèmes d'enrôlement et de la consolidation du fichier électoral.*

Conformément à l'article 60 du Code électoral qui stipule que « *les partis politiques légalement constitués ont droit d'accès au fichier* », après plusieurs demandes restées sans suite, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a obtenu le 21 janvier 2015, le fichier définitif des dernières élections législatives 2013. Sur le fichier global, qui se présentait sous la forme de 7 431 documents en format PDF pour une taille totale de 48,94 Gigabits, une première série d'analyses préliminaires, dont les résultats ont été présentés à la presse le 3 Mars 2015, avait permis d'identifier de graves anomalies, en particulier la présence de doublons d'électeurs (3 321 sur un échantillon de 57 457 électeurs) et de duplicata de numéros de cartes (29 775 doublons), et l'inconsistance du nombre et de la répartition des électeurs par rapport aux chiffres proclamés lors des élections législatives de 2013.

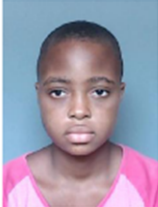



Alors que la première analyse se basait sur une étude alphanumérique, en particulier la recherche d'homonymes parfaits (personnes ayant les mêmes noms) et l'unicité des numéros de carte, une seconde phase de l'audit du fichier a été lancée en utilisant des techniques avancées de reconnaissance faciale. Des documents PDF fournis par la CENI, les experts de CAP2015 ont procédé à l'extraction des photos sur des échantillons d'électeurs prélevés dans la région de la Kara et la région des Plateaux. Ces photos ont été ensuite soumises à des algorithmes de reconnaissance d'images et de comparaison des traits du visage. Cette analyse a permis de détecter des doublons supplémentaires, confirmant ainsi la gravité de la corruption volontaire du fichier électoral togolais.


L'analyse des cas de doublons détectés se décline comme suit :


- Des inscriptions multiples volontaires de l'électeur : plusieurs cartes sont établies à différents moments dans le même centre à la même personne portant des habits différents.

<p>251</p>  <p>EBEVA</p>	<p>4-182-01-08-53-01-00190</p> <p>KOUMADJO KOU DJO DJIDJOGBE AMEGNAGLO AZIAGBE AMA ELEVE 27 M VEH KARAKONKON</p>	<p>458</p>  <p>EBEVA</p>	<p>4-182-01-08-51-01-00598</p> <p>KOUMADJO KOU DJO DJIDJOGBE AMEGNAGLO AZIAGBE AMA ELEVE 27 M VEH KARAKONKON</p>
<p>303</p>  <p>TOULONGUE</p>	<p>5-021-03-06-07-01-00233</p> <p>KOMBATE LANKONDJOA KOMBATE SIBITE LAMBONI KONDOUGUE CULTIVATEUR 26 M TOULONGUE</p>	<p>277</p>  <p>TOULONGUE</p>	<p>5-021-03-06-12-01-00517</p> <p>KOMBATE LANKONDJOA KOMBATE SIBITE LAMBONI KONDOUGUE CULTIVATEUR 26 M TOULONGUE</p>


- Des inscriptions multiples volontaires en parfaite connaissance de l'opérateur : plusieurs cartes sont établies à la même personne portant des noms différents, parfois de sexe différent dans le même centre d'enrôlement, les cartes portant des numéros qui se succèdent.

<p>513</p>  <p>AGOU- NYOGBO</p>	<p>4-211-02-14-20-03-00514</p> <p>ALOKPA JULIET ALOKPA KOMI KODZO CHANTAL ELEVE 18 F AGOU- NYOGBO</p>	<p>747</p>  <p>AGOU- NYOGBO</p>	<p>4-211-02-14-20-03-00515</p> <p>DEGBOE KOMLA DEGBOE KOSSI ATIDIGA AKUVI ELEVE 18 M AGOU- NYOGBO</p>
<p>93</p>  <p>KOUBOUABOU</p>	<p>3-091-02-09-22-01-00843</p> <p>BINTE NBADAK BILOU NAGBIDJA PEDJO KOSSIA MENAGERE 32 F KOUBOUABOU</p>	<p>668</p>  <p>KOUBOUABOU</p>	<p>3-091-02-09-22-01-00844</p> <p>TIBOUNE NBEBOU BILOU BIKAME NBINDO ABINA MENAGERE 24 F KOUBOUABOU</p>


69 3-091-01-04-26-01-00491  
  
 AMAI  
 GNANDI  
 AMAI NAPO  
 NAKOUDJA IGBAME  
 INFIRMIER  
 44 M  
 KABOU GUERIN-KOUKA


293 3-091-01-04-26-01-00490  
  
 DJAGRE  
 M'BALITOU  
 DJAGRE BADJI  
 TAWOUR KONDDA  
 MENAGERE  
 31 F  
 GUERIN-KOUKA GUERIN-KOUKA


149 4-201-02-05-02-01-00180  
  
 PANESSE  
 KIMEALO  
 PANESSE KPEKPERE  
 KOULOUMA AFI  
 ELEVE  
 19 F  
 DANYI-KPETO- DANYI-KPETO-ANKOUVI


180 4-201-02-05-02-01-00181  
  
 TIPO  
 KODZO BIENVENU  
 TIPO RICHARD  
 ATATI AKOSSWA  
 ELEVE  
 19 M  
 DANYI-KPETO-ANKOUVI

- Des inscriptions multiples volontaires faites à un niveau central : plusieurs cartes sont établies à la même personne avec des noms différents, parfois de sexe différent, dans des centres d'enrôlement différents mais les cartes portent des numéros qui se succèdent.

58 3-081-02-08-15-01-00530  
  
 AGNAM  
 PYALO AIMEE  
 AGNAM KOMI  
 ADJI TCHILALO  
 COMMERCANTE  
 19 F  
 LAMA KARA LAMA KARA

231 3-081-02-08-15-01-00531  
  
 DJERI  
 TEMIMOU  
 DJERI MOUSSA  
 ATAKORA ADAMA  
 ETUDIANT  
 29 M  
 TCHEBEBE KEMERIDA

208 3-091-01-03-11-01-00446  
  
 KAO  
 KOURIGA  
 DEMON SEYDOU  
 ASSO SALIMATOU  
 BERGER  
 26 M  
 MAMBI KONOL MAMBI KONOL

98 3-091-01-03-11-01-00445  
  
 ASSIDJO  
 YAO  
 ASSIDJO KOFFI  
 AYIMA ATAKONE  
 ELEVE  
 22 M  
 DONGUE DONGUE

Il s'agit donc d'une opération de corruption organisée à grande échelle qui implique aussi bien des électeurs que les responsables des opérations d'enrôlements. On peut même affirmer que certains cas sont organisés par les opérateurs à l'insu des électeurs dans le seul but de gonfler le fichier électoral de certaines zones afin de constituer un réservoir de voix fictives pour manipuler les résultats des élections en faveur du pouvoir.

**Le taux global de doublons détectés par reconnaissance faciale varie entre 5 et 10 pour cent des échantillons** en fonction du paramétrage des algorithmes utilisés. En

effet, les algorithmes de reconnaissance faciale ont la particularité d'être très sensibles à différents paramètres qui conditionnent la fiabilité de la détection. Lorsque les paramètres sont stricts, le processus de détection prend beaucoup de temps (plusieurs jours), le nombre de doublons est petit mais la fiabilité est certaine. Lorsque les paramètres sont moins stricts, le processus de détection prend moins de temps, le nombre de cas détectés est plus grand mais il peut y avoir des faux doublons à cause de la similitude des traits de caractères entre des individus différents.

Outre la détection de doublons, les algorithmes de reconnaissance faciale permettent l'estimation de l'âge par analyse de traits caractéristiques du vieillissement d'une personne. Le traitement des images extraites du fichier électoral a révélé plusieurs cas de mineurs avec une certitude d'au moins 60%. Le centre d'enrôlement de KOUAMPANTE-OGARO dans la région des savanes présente en l'espèce un grand nombre de mineurs enrôlés, soit environ 3% des électeurs enregistrés.



Les résultats de la reconnaissance faciale démontrent, une fois de plus, la corruption du fichier électoral et confirme les chiffres des organisations qui l'estiment à environ 30% du corps électoral. L'accès à la base de données de la CENI permettrait aussi de faire une comparaison des empreintes digitales, si besoin est, pour confirmer ces observations. L'analyse biométrique (la détection de doublons par comparaison des faciès ou des empreintes digitales et l'évaluation de l'âge) est un processus long et fastidieux qui nécessite des cycles d'apprentissage automatique par la machine et de validation manuelle par des experts en intelligence artificielle. L'exercice mené par les experts de CAP2015 ne vise donc pas à faire un audit exhaustif mais à prouver la corruption intentionnelle du fichier électoral togolais en procédant par échantillonnage.

Fort de ces résultats, CAP 2015 dénonce et condamne la complicité de la société ZETES, prestataire de service pour l'enrôlement et la consolidation du fichier électoral, car son système de dé-doublonnage présente de sérieuses failles qui ne peuvent être qualifiées de bug. CAP2015 soutient la plainte déposée à Bruxelles par son candidat Jean-Pierre Fabre afin qu'une justice indépendante puisse sanctionner cette complicité de fraude informatique et usage de faux.

CAP2015 se félicite de la réponse positive de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à son appel. CAP2015 exhorte les experts de l'OIF à prendre le temps nécessaire pour effectuer en toute transparence une vraie mission d'audit approfondie et à ne pas cacher au peuple togolais et à la communauté internationale l'ampleur des anomalies découvertes lors de leurs vérifications approfondies.

Fait à Lomé le 2 Avril 2015

« Les experts » de CAP2015